

AFFAIRE N° 12 - Acquisition d'un terrain appartenant à M. DESAIFRES situé rue
Maréchal-Leclerc.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 188 m2 cadastré
AH 211 situé rue Maréchal-Leclerc, en vue de l'extension du parking communal.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de
M. DESAIFRES Paul, pour le prix de 105 000 F, conforme à l'estimation des
Domaines.

Compte-tenu de la situation de cet immeuble, je vous demande, Mesdames
et Messieurs, de m'autoriser à acquérir cette parcelle pour le prix de 105 000F.

Il reste bien entendu que cet immeuble est vendu libre de tout occupant,
le propriétaire faisant son affaire personnelle de tout locataire éventuel.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 -Article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont
lecture vient de vous être donnée.

C'est le restaurant qui se trouve près du Grand Marché.

MME ROCHE - Je vous signale que le grand parking est vide.

M. PICARD - Me référant à la phrase : "le propriétaire faisant son affaire personnelle de tout locataire éventuel" il y a un eas à la Rue de la République où le garage appartenant à Madame LEFOULON a été acquis par la Commune et celui-ci est toujours occupé.

LE MAIRE - Nous devons le louer. Nous avons déjà discuté de cette affaire.

M. PICARD - Que deviendra le restaurant ?

LE MAIRE - Il est déjà fermé.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Saint-Denis, le 28 juillet 1975
Pour le Préfet
de Saint-Denis Général

Signé : J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales. F. GRANIS